



### Le Burundi commémore le 60ème anniversaire de l'assassinat du héros de l'indépendance nationale



**L**e Burundi a célébré, le mercredi 13 octobre 2021, le 60ème anniversaire de l'assassinat du héros de l'indépendance nationale, le Prince Louis Rwagasore. Les cérémonies commémoratives ont été organisées dans tout le pays. En Mairie de Bujumbura, les cérémonies ont débuté par une messe en sa mémoire à la Cathédrale Régina Mundi et ont été rehaussées par la présence du Chef de l'Etat SE Evariste Ndayishimiye en compagnie de son épouse et d'autres hautes autorités du pays.

Selon le Curé de la Cathédrale Régina Mundi, Abbé Félix Fupi, seuls les hommes courageux et libres d'esprit peuvent sauver le pays, à l'image du Prince Louis Rwagasore, héros de l'indépendance du Burundi.

Dans son homélie, le Curé de la Cathédrale de Bujumbura, Abbé Félix Fupi a indiqué qu' il n'y a plus d'hommes courageux et libres d'esprit, capables de faire le bien, de dire la vérité et d'en

vérité.

En s'appuyant sur l'évangile de Luc 11 : 37-47, le Curé de la Cathédrale de Bujumbura a démontré que nombre de personnes cherchent à paraître, l'admiration et leurs propres intérêts au lieu de chercher l'intérêt général de la nation comme l'a fait le Prince Louis Rwagasore, héros de l'indépendance.

Il a saisi cette occasion pour exhorter les autorités du pays à faire preuve d'humilité, à avoir le courage de dénoncer le mal, à reconnaître et accepter les bonnes réalisations des autres même si elles ne partagent pas leurs idées. Il a invité les burundais à perpétuer l'héritage du Prince Louis Rwagasore pour bâtir un pays paisible.

Abbé Félix Fupi a rappelé aux chrétiens présents que la commémoration du 60ème anniversaire de l'assassinat du héros de l'indépendance du Burundi est une occasion qui leur est offerte pour faire un examen de conscience afin de voir si leurs actions se révèlent

assumer la responsabilité. Or, pour le Curé de la Cathédrale Régina Mundi, c'est avec une conscience libre qu'on parvient à la sainteté, à l'amour du prochain et à la

#### Dans ce numéro:

#### page

Le Burundi commémore le 60ème anniversaire de l'assassinat du héros de l'indépendance nationale

1

La Première Dame dénonce l'utilisation des enfants vivant avec handicap dans la mendicité

3

Remise et reprise à la Direction Générale du Protocole et des Affaires Consulaires

4

Le Directeur Général chargé des relations multilatérales participe à la célébration de la journée de la résilience

5

212<sup>ème</sup> Session du Conseil Exécutif de l'UNESCO

6

Communiqué de Presse no 27 de la réunion du conseil des Ministres du Jeudi 14 octobre 2021

8

honnêtes et sont conformes à la volonté de Dieu au lieu de s'enfermer et d'accuser les autres de méchanceté ou d'avoir mal fait. "Nous sommes appelés à vivre dans l'honnêteté à l'image de Prince Louis Rwagasore, dénoncer le mal et louer les mérites des autres", a-t-il souligné.

Il a fait remarquer qu'il y a au Burundi certaines gens qui ne peuvent pas apprécier positivement les réalisations des autres. Il leur a demandé d'avoir l'esprit et le courage de qualifier les choses telles qu'elles sont, affirmant que c'est une étape importante d'une justice équitable.

Ce fut l'occasion pour le Curé de la Cathédrale de Bujumbura d'exhorter les autorités du pays de s'entourer de bons conseillers et de choisir des collaborateurs capables de qualifier la chose à sa juste valeur et qui ne ferment pas les yeux sur le mal. "Évitez les mauvais conseillers qui ne font qu'applaudir même s'ils sont convaincus qu'ils sont en train de vous mettre en danger. Des gens pareilles sont à craindre car elles peuvent mettre en péril la vie de toute une nation", a insisté Abbé Félix Fupi.

Le Curé de la Cathédrale de Bujumbura a demandé aux fidèles et au peuple burundais en général d'adopter cet esprit du héros de l'indépendance en redorant l'image du Burundi. Il a profité de l'occasion pour exhorter les fidèles à prier pour le Burundi afin qu'il ait toujours des hommes vaillants, capables d'aider les burundais à consolider l'indépendance du Burundi, une indépendance qui a coûté la vie au Prince Louis Rwagasore.

Il a également exhorté les fidèles à éviter la méchanceté, à renoncer à l'hypocrisie et à joindre la parole à l'acte afin de s'attirer des bénédictions divines.

Pour terminer, l'Archevêque de Bujumbura a demandé aux fidèles de ne pas rechercher l'admiration des gens ni leurs propres intérêts, mais de rechercher plutôt l'intérêt général comme Jésus Christ le faisait, lui qui cherchait uniquement à plaire à Dieu.

Après la messe à la cathédrale Régina Mundi, les cérémonies se sont poursuivies sur la colline Vugizo au Quartier Kiriri où se trouve le Mausolée du prince Louis Rwagasore.

Le Chef de l'Etat SE Evariste Ndayishimiye et son épou-



se ont déposé en premiers une gerbe de fleurs au Mausolée du Prince Louis Rwagasore au mont Vugizo en mairie de Bujumbura. Après le couple présidentiel, c'était le tour du corps diplomatique qui a déposé une gerbe de fleurs sur la tombe du héros de l'indépendance, le prince Louis Rwagasore.

Les membres biologiques de la famille du prince Louis Rwagasore ont été invités ensuite à déposer une gerbe de fleurs au Mausolée du prince Louis Rwagasore, suivi en dernier lieu par le dépôt des gerbes de fleurs par les représen-

tants des partis politiques agréés au Burundi.

Pour clôturer les cérémonies du 60ème anniversaire de l'assassinat du prince Loui Rwagasore, les hauts dignitaires, les membres du gouvernement, les représentants des partis politiques agréés, les membres de la famille biologique du Prince Louis Rwagasore ainsi que les membres du corps diplomatiques accrédités au Burundi ont suivi le discours que le héros de l'indépendance du Burundi a prononcé après la victoire du parti Uprona aux élections législatives du 18 septembre 1961.

Dans son discours, le Prince Louis Rwagasore disait que cette victoire n'était pas celle du parti Uprona, mais plutôt celle de tout le peuple burundais, une victoire de la démocratie. Le moment était venu pour le prince de s'attacher aux préoccupations du peuple burundais pour leur trouver des solutions durables. Le Prince Louis Rwagasore indiquait également dans son discours que le gouvernement allait se pencher surtout sur les problèmes économiques, les problèmes des terres, de l'enseignement et bien d'autres.

Dans son discours, le Prince Louis Rwagasore indiquait également que son gouvernement ne tolérait pas les voleurs, les bandits et les agresseurs.

Le Prince Rwagasore prônait la mise en place d'un leadership responsable, un gouvernement capable de rassurer et protéger tous les citoyens.

([www.presidence.gov.bi](http://www.presidence.gov.bi))

## La Première Dame dénonce l'utilisation des enfants vivant avec handicap dans la mendicité



**L**ors de sa visite, ce mardi 12 octobre au Centre Isange de Gisyo situé dans la Zone Kanyosha en Commune Urbaine de Muha, la Première Dame du Burundi Son Excellence Angeline Ndayishimiye a dénoncé l'utilisation des enfants vivant avec handicap dans la mendicité.

« C'est très déplorable que certains parents au lieu de travailler pour la survie de leurs familles choisissent d'utiliser leurs enfants handicapés pour mendier dans toute la ville de Bujumbura », a laissé entendre la Première Dame tout en exhortant ces parents à se défaire de ce mauvais comportement pour plutôt « protéger et prendre soin de ce cadeau que Dieu leur a gratifié qui est l'enfant peu importe son état. »

La Première Dame s'était munie d'une assistance composée de vivres, équipements médicaux, des cahiers et des sacs à dos d'une valeur d'à peu près 22 millions.

Le Centre Isange est tenu par les sœurs de la Congrégation « Famille Notre Dame de la Miséricorde » et prend en charge 23 enfants handicapés phy-

siquement et mentalement.

Son Excellence Angeline Ndayishimiye a tenu à souligner que l'octroi de cette assistance, au Centre Isange par la Fondation Bonne Action Umugiraneza dont elle est présidente, s'inscrit dans le cadre d'une campagne entamée dans le cadre de soutenir les orphelins et autres personnes vulnérables afin de leur apporter la joie de célébrer les fêtes de fin d'année qui pointent à l'horizon.

La Première Dame du Burundi a par ailleurs fait savoir que le geste posé par la Fondation Bonne Action Umugiraneza a pour objectif d'exprimer son appui et sa gratitude aux responsables de ce centre pour cette œuvre de bienfaisance qu'elles réalisent : « nous sommes venues vous témoigner notre soutien et vous encourager à aller de l'avant. Nous invitons d'autres associations à nous emboîter le pas pour venir en aide aux plus nécessiteux. »

Réagissant aux différents défis auxquels fait face le Centre Isange notamment le manque de ressources financières, l'insuffisance du matériel de kinésithérapie et l'absence des médecins spécialistes pour le traitement des différentes maladies dont souffrent certains de ces enfants, la Première Dame du pays a appelé à la conjugaison des efforts de tout le peuple Burundais pour assurer la pérennité de ce genres de centres combien utiles à la communauté.

Elle a enfin promis qu'au cours de cette campagne qui s'étendra sur toutes les provinces du pays, la Fondation Bonne Action se rendra en Province de Rumonge pour apporter son aide à un autre orphelinat tenu par cette même congrégation.

[www.presidence.gov.bi](http://www.presidence.gov.bi)

## Les victimes des inondations de Gatumba reçoivent une assistance

**L**a ligue islamique mondiale s'engage aux côtés du Chef de l'Etat et de l'Ombudsman burundais à trouver une solution durable à la situation de précarité dans laquelle vivent les sinistrés de Gatumba, victimes des inondations des eaux de la rivière Rusizi et du Lac Tanganyika. C'est une annonce qui a été faite lundi, le 11 octobre 2021 par le Directeur de la région Afrique subsaharienne pour la ligue islamique mondiale, lors de

la remise d'une assistance en vivres aux sinistrés du site Kinyinya II en zone Gatumba dans la province de Bujumbura.

Cette assistance mobilisée par la ligue islamique mondiale via l'institution de l'Ombudsman burundais était composée de riz, de la farine de maïs, du haricot, du sucre et du sel et était destinée à soutenir moralement les victimes des inondations des eaux du Lac Tanganyika et de la Rivière Rusizi.

Ces sinistrés du site de Kinyinya II en zone Gatumba ont applaudi des deux mains ce geste charitable posé à leur endroit par le Directeur de la région Afrique subsaharienne à la ligue islamique mondiale, Cheik Walid Racid El Saad, au moment où ils n'avaient rien à manger.

A cette occasion, l'Ombudsman burundais Honorable Edouard Nduwimana a demandé au Directeur de la région Afrique subsaharienne à la ligue islamique mondiale, Cheik Walid Racid El Saad de transmettre les remerciements et les salutations des burundais au Secrétaire Général de la Ligue islamique mondiale qui a déjà promis un soutien à ces sinistrés de Gatumba, et de lui décrire leur situation.

Il a également saisi cette opportunité pour interpeller

les habitants de la plaine de l'Imbo et surtout ceux de Gatumba à renforcer les travaux de protection de l'environnement pour faire face aux aléas climatiques qui entraînent souvent des catastrophes pendant la saison pluvieuse.

Honorable Edouard Nduwimana a exhorté les habitants de Gatumba à rester solidaires et à veiller à la paix et à la sécurité en dénonçant les détracteurs qui cherchent à ternir l'image du Burundi.

Prenant la parole, Cheikh Walid Rachid EL Saad en visite au Burundi pour le renforcement des relations entre le Burundi et le Secrétariat de la Ligue islamique mondiale, a annoncé que cette Ligue va s'engager aux côtés du Chef de l'Etat et de l'Ombudsman burundais pour trouver une solution durable à cette situation

## Remise et reprise à la Direction Générale du Protocole et des Affaires Consulaires



**E**n date du 14 Octobre 2021 se sont déroulées au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Dé-

veloppement, les cérémonies de remise et reprise entre Ambassadeur Emmanuel MPFAYOKURE-RA et Monsieur Evariste NGENDANKENGERA, respectivement Directeur Général sortant et Directeur Général entrant du Protocole et des Affaires Consulaires.

Ces cérémonies étaient présidées par le Secrétaire Permanent dudit Ministère Monsieur Ferdinand Bashikako, en présence de certains des Hauts Cadres et du personnel de la Direction Générale.

Au cours de son intervention, le Secrétaire Permanent a félicité le nouveau Directeur Général et lui a souhaité pleins succès dans ces nouvelles fonctions. Quant au Directeur Général sortant, il a chaleureusement félicité le Directeur Général entrant pour ces nouvelles fonctions. Il a ensuite présenté au Directeur Général entrant tout le personnel de la Direction. Il a profité de cette occasion pour exprimer ses sincères remerciements à tout le personnel de la Direction Générale pour sa franche collaboration et ses efforts inlassables en vue de la réussite des activités de la



Direction Générale.

Pour sa part, le Directeur Général entrant Monsieur Evariste NGENDANKENGERA a vivement remercié Son Excellence le Président de la République du Burundi et le Ministre des Affaires Etrangères SE Albert SHINGIRO pour l'honneur qu'ils lui ont témoigné en lui confiant la coordination des activités de la Direction

Générale du Protocole et des Affaires Consulaires.

Il a remercié son prédécesseur pour le travail déjà accompli et lui a souhaité à son tour pleins succès dans la vie qui va suivre.

Il a indiqué qu'il ne ménagera aucun effort, étant ensemble avec tout le personnel de la Direction

Générale, pour avoir de bon rendement.



## Le Directeur Général chargé des relations multilatérales participe à la célébration de la journée de la résilience

**L**a délégation de l'Union Européenne au Burundi a organisé ce 15 octobre 2021 à l'Hôtel Club du Lac Tanganyika, la célébration de la journée de la résilience. Le programme d'appui à la Résilience des populations du Burundi (Programme Résilience) vise à renforcer les capacités des bénéficiaires et des communautés à faire face à s'adapter et à se relever rapidement après un choc ou un stress.

Après le mot d'Accueil du Chef de Cabinet du Maire de Bujumbura, Ambassadeur Jean Bosco Barege, le



Délégué de l'Union Européenne au Burundi Ambassadeur Claude BAUCHU a annoncé que cette journée d'échanges est organisée dans le cadre du programme « Appui à la résilience des populations du Burundi »

Ambassadeur Claude BAUCHU a fait savoir qu'il reconnaît avec plaisir la participation aujourd'hui de 40 partenaires de mise en œuvre, qui jouent un rôle clé dans le déploiement du programme Résilience sur terrain. Leur proximité avec les bénéficiaires au niveau local est facteur essentiel pour mettre en œuvre efficacement les interventions de l'Union Européenne en vue de l'amélioration des conditions de vie de la population, a-t-il ajouté.

Ambassadeur Claude BAUCHU a indiqué que depuis 2018, le programme Résilience a mobilisé une enveloppe de plus de 278 milliards de Franc burundais (121 millions d'EUR) pour appuyer 3 secteurs principaux à savoir le développement rural et la nutrition, la santé et l'énergie. Ces trois thématiques sont clairement identifiées dans le Plan National de Développement 2018-2027.

Le Délégué de l'Union Européenne au Burundi a fait savoir que l'Union Européenne contribue à créer les conditions pour le développement durable du pays et des citoyens. Trois composantes forment le programme résilience ; la composante « TUBEHONEZA », qui cible plus de 2,4 millions de burundais, avec l'objectif



de réduire la malnutrition et l'insécurité alimentaire, mieux gérer et s'adapter aux conséquences des catastrophes naturelles et renforcer les liens intra-communautaires; la composante « TWITEHO AMAGARA », qui cible l'ensemble de la population burundaise car elle est consacrée à l'amélioration de l'accessibilité et de la qualité

des soins de santé dans l'ensemble des districts sanitaires du pays ; la composante « UMUCO WITERAMBERE », visant à favoriser l'accès à un service énergétique (électrique et de cuisson propre) durable pour environ 500.000 burundais.

Dans son allocution, le Directeur Général Chargé des Relations Multilatérales au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement Ambassadeur Isaïe Kubwayo, qui a représenté le Gouvernement dans ces cérémonies, a rappelé que le Gouvernement a lancé le plan National de Développement 2018-2027, "un document de référence pour tous les acteurs de développement au Burundi tant au niveau national, régional qu'international un cadre de planification, de programmation de coordination et de suivi des interventions nationales et internationales. A travers sa mise en œuvre, le gouvernement recherche l'efficacité et l'efficience des interventions publiques et attache du prix à l'obtention des



résultats devant contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de travail des populations"

L'Ambassadeur Isaïe Kubwayo a indiqué que le lancement du PND eut lieu juste au lendemain de la signature de la Convention de financement du Programme de Résilience, entre la Commission Euro-

péenne et le Gouvernement du Burundi en octobre 2017 pour une enveloppe de 121 Millions d'Euros. L'Ambassadeur Isaïe Kubwayo a fait savoir qu'on remarque que la grande partie des projets sont encore soit au début, soit dans les démarches préalables de mise en œuvre. « Nous exhortons les opérateurs groupés en consortia de passer à la vitesse supérieure pour terminer les étapes préliminaires, que la mise en œuvre des projets soit effective, que les échéances soient respectées, et que les résultats soient à la hau-

teur des efforts fournis et des fonds alloués. », a-t-il ajouté.

Il a indiqué que, le Gouvernement demeure ferme à ses engagements et se donnera tous les moyens et travaillera main dans la main avec l'Union Européenne jusqu'à terme de ce programme. Il a interpellé les points focaux et les Comités de suivi technique (CTS) là où ils sont été déjà formés de travailler d'arrache-pied. **(Rédaction-MAECD)**

## 212<sup>ème</sup> Session du Conseil Exécutif de l'UNESCO

L'UNESCO a tenu à Paris sa 212<sup>ème</sup> Session du Conseil Exécutif, le 11 octobre 2021. Le Burundi a été représenté par le Délégué Permanent du Burundi auprès de l'UNESCO S.E M Ambassadeur Ernest NIYOKINDI.

Dans son allocution, S.E M Ambassadeur Ernest NIYOKINDI a fait savoir qu'il lui plaît d'exprimer sa profonde gratitude au Secrétariat de l'UNESCO et le Président du Conseil pour son professionnalisme dans la conduite des activités de cette session malgré les conditions rendues extrêmement difficiles par la pandémie de COVID-19.

S.E M Ambassadeur Ernest NIYOKINDI a fait savoir qu'actuellement, le Burundi est stable, calme et que la situation sécuritaire est entièrement maîtrisée, du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest et qu'on observe des avancées significatives sur la scène nationale, régionale et internationale comme le témoigne le nombre de réfugiés burundais qui rentrent de l'exil, en faisant savoir par exemple qu'à partir de 2017 jusqu'à fin septembre 2021, 178.124 réfugiés sont rentrés d'exil.

Sur les questions de droits de l'homme, Ambassadeur Ernest NIYOKINDI a fait savoir que le Burundi croit fermement que les droits de l'homme doivent être protégés par des mécanismes clairs de bonne gouvernance, de sécurité et de justice équitable. Dans le cadre



du suivi de l'état de mise en œuvre des principes de protection des droits de l'homme, la Communauté Internationale devrait adhérer aux principes fondamentaux d'universalité, de transparence, d'impartialité, de non-sélectivité, de non-politisation et d'objectivité ainsi que le rejet de la pratique de deux poids, deux mesures en la matière. C'est pour cette raison que S.E le Président de la République du Burundi, dans son allocution lors de la 76<sup>ème</sup> Session de l'Assemblée

Générale des Nations Unies, a insisté sur le fait que toute tendance à singulariser le Burundi en lui collant des mécanismes spéciaux en matière des droits de l'homme est tout simplement contre productive.

En ce qui concerne la liberté d'expression, Ambassadeur Ernest NIYOKINDI a rappelé que S.E Monsieur Évariste NDAYISHIMIYE, Président de la République du Burundi a réaffirmé son engagement pour une presse libre et responsable en exhortant les professionnels des médias à veiller au strict respect de la déontologie. Le Conseil National de la Communication au Burundi, organe de régulation des médias enregistré jusqu'au 5 octobre 2021, 51 radios loca-

les, 15 chaînes de Télévisions, 111 journaux, 32 agences de presse et 7 associations des professionnels des médias. L'Ambassade du Burundi a saisi cette occasion pour saluer le rôle de l'UNESCO au Burundi dans la formation des journalistes burundais.

Quant à l'éducation, Ambassadeur Ernest NIYOKINDI a annoncé que le Gouvernement du Burundi assure la gratuité de l'enseignement fondamental pour permettre à chaque enfant d'aller à l'école quelle que soit sa situation sociale. C'est dans cette optique que le Gouvernement a multiplié le nombre d'infrastructures scolaires sur tout le territoire burundais afin de réduire la distance parcourue par les apprenants.

Concernant la pandémie de Covid-19 qui menace toute l'humanité, depuis l'apparition des premiers cas, Ambassadeur Ernest NIYOKINDI a indiqué que le Burundi a pris des mesures de prévention et de riposte à cette pandémie et toutes les stratégies ont permis de maintenir la positivité des tests à un taux inférieur à 3% et d'éviter de grandes incidences des formes graves.

S.E M Ambassadeur Ernest NIYOKINDI a également fait savoir que cette 212ème session du Conseil Exécutif se tenait au moment où le Burundi va fêter le 60<sup>ème</sup> anniversaire de son indépendance et de son adhésion à la famille de l'UNESCO. Ce sera donc un moment de se rappeler que l'UNESCO a joué un grand rôle au Burundi dans la promotion de l'Education, la science et la culture sans oublier son rôle pendant la période de la crise sociopolitique que le Burundi avait connue.

Pour clôturer, S.E M Ambassadeur Ernest NIYOKINDI a indiqué que sa délégation soutient le projet de transformation de l'UNESCO et la priorité globale d'Afrique, tout en insistant sur le renforcement des ressources financières et humaines pour concrétiser la présence de l'organisation sur terrain.

**(Rédaction-MAECD)**

1

## REPUBLIQUE DU BURUNDI

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
Secrétariat Général de l'Etat**COMMUNIQUE DE PRESSE N°27 DE LA REUNION DU CONSEIL  
DES MINISTRES DU JEUDI 14 OCTOBRE 2021**

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce jeudi 14 octobre 2021 sous la présidence de son Excellence Monsieur le Président de la République, Général Major Evariste NDAYISHIMIYE.

Après la présentation de l'ordre du jour, Son Excellence le Président de la République a invité le Premier Ministre à présenter la synthèse des observations issues de la réunion préparatoire du Conseil des Ministres qu'il a lui-même présidée le lundi 11 octobre 2021, et qui était consacrée à l'analyse des mêmes dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Après restitution par le Premier Ministre au Président de la République, les dossiers analysés sont les suivants :

1. **Projet de décret portant modification du décret n°100/107 du 07 avril 2021 portant création, pilotage et coordination du Programme d'Autonomisation Economique et d'Emploi des Jeunes « PAEEJ »**, présenté par les Services de la Primature.

Le Programme d'Autonomisation Economique et d'Emploi des Jeunes « PAEEJ » a été mis en place par décret n°100/107 du 07 avril 2021.

Ce décret prévoit un comité de pilotage chargé de donner des orientations stratégiques et politiques sur la mise en œuvre du Programme ainsi qu'un comité technique.

Il a été constaté néanmoins que le bon déroulement des activités de ce Programme a été handicapé par certains défis notamment le retard de mise en place de ce comité technique ainsi que le nombre pléthorique des membres de ce comité, qui, selon le même décret, compte 37 membres.

La proposition de modification intervient afin d'avoir un nombre réduit de l'effectif du comité technique et pour faciliter son fonctionnement.



Ce projet de décret propose la révision en baisse des membres par province, pour choisir un représentant par région au lieu d'un représentant par province.

Il sera ajouté, dans la composition, des représentants des ministères sectoriels les plus concernés.

A l'issue de l'analyse, le projet a été adopté avec comme recommandations de :

- Considérer cinq régions à l'instar de celles de la Police Nationale ;
- Le Comité sera composé de 9 membres ainsi réparti :
  - Un représentant de la Primature ;
  - Cinq représentants des cinq régions ;
  - Un représentant du Ministère en charge de la jeunesse ;
  - Un représentant du Ministère en charge des finances ;
  - Un représentant des jeunes entrepreneurs

## **2. Projet de Guide National de Planification**, présenté par le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique

Depuis l'ère coloniale, le Burundi a toujours élaboré des politiques et des plans de développement pour redresser sa situation socioéconomique.

Mais les résultats sont restés mitigés, à cause d'une lacune dans l'orientation du développement socioéconomique car la gestion était marquée par le court et le moyen terme.

C'est pourquoi le Burundi a opté pour une formulation d'une vision à long terme à l'horizon 2025. Cette vision a constitué l'outil qui a inspiré l'élaboration du Plan National de Développement.

Quoique le Burundi ait produit ces différents documents de planification, il ne dispose pas de guide harmonisé servant de modèle dans le processus de planification tant au niveau national, sectoriel et local, ce qui pose un problème au niveau de l'alignement de toutes les parties prenantes aux priorités nationales.

C'est dans ce cadre que ce Guide a été élaboré. Il s'agit d'un document de référence qui montre le processus, les étapes, les principes directeurs de la planification, ainsi que les outils de suivi-évaluation, afin de faire une planification harmonisée.

Le Conseil des Ministres avait analysé ce document et l'avait retourné pour approfondissement et enrichissement par les différents ministères.

Ce nouveau document tient compte des observations formulées par les différents ministères.

Après analyse, le projet a été adopté avec la recommandation de remplacer la terminologie « Plans de développement communautaire » par « Plans communaux de Développement Communautaire ».

**3. Note sur le dossier ex-EPB/GPSB**, présentée par le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique.

En date du 03 mars 2021, le Conseil des Ministres a analysé une Note sur le rapport de la Commission d'analyse et de validation de la valeur des biens de l'ex EPB et détermination des apports de l'Etat dans la société Global Port Services Burundi.

A cette occasion, le Conseil des Ministres a recommandé de :

- Rassembler tout ce qui est en rapport avec les litiges de l'ex EPB afin qu'ils soient vidés le plus rapidement possible en vue de faciliter sa liquidation ;
- Séparer ce qui doit être considéré comme apport de l'Etat comme capital et ce que Global Port Services Burundi doit louer.
- Récupérer le plus tôt possible les biens de l'Etat que détient l'ex- EPB, y compris par contrainte en cas de nécessité ;
- Revisiter tous les contrats où les intérêts de l'Etat n'ont pas été correctement pris en compte ;
- Approfondir le dossier et produire une note plus fouillée pour faciliter la décision du Conseil des Ministres ;

La présente Note apporte des réponses aux préoccupations exprimées par le Conseil des Ministres.

A l'issue de l'analyse du contenu de la Note, le Conseil des Ministres a abouti aux conclusions suivantes :

- Faire les vérifications nécessaires pour connaître les circonstances qui ont fait que les 18 bateaux que le Royaume de Belgique a cédés à l'Etat du Burundi se retrouvent dans les mains de la société ARNOLAC et prendre les mesures appropriées;
- Vérifier si les autres bateaux existants et appartenant aux particuliers n'ont pas été générés par les bateaux appartenant à l'Etat du Burundi ;
- Bien valoriser les actifs de l'Etat afin de définir avec exactitude les actions de l'Etat dans Global Port Services Burundi ;

- Suivre l'état d'avancement des litiges qui impliquent l'Etat du Burundi et procéder à l'exécution de ceux qui ont été jugés ;
- Vérifier le compte sur lequel transitent les loyers des immeubles et autres biens ;
- Aux Ministères en charge des Transports et des Infrastructures, de vérifier dans leurs archives s'il n'y a pas d'éléments qui peuvent éclairer pour connaître les immeubles et autres biens appartenant à l'Etat mais aujourd'hui dans les mains des particuliers ;
- Procéder à la saisie des biens détenus irrégulièrement par des privés ;
- Au Ministère en charge de la Justice et celui en charge des Finances, de collaborer pour valoriser les actifs et identifier d'autres biens qui appartiennent à l'Etat ;
- Au Ministère en charge des transports, de bien calculer le capital actualisé que détient l'Etat dans Global Ports Services Burundi ainsi que celui de cette société et ainsi savoir ce que l'Etat doit réclamer à cette société ;
- La Primature va piloter un comité composé des représentants de l'Inspection Générale de l'Etat et de la Présidence de République qui va procéder à la liquidation de l'EPB et remettre à l'Etat les biens qu'elle détenait.

#### **4. Note relative à la demande d'adhésion du Burundi à la Banque de Développement de l'Afrique de l'Est**, présentée par le Ministre Finances, du Budget et de la Planification Economique.

En date du 10 avril 2015, le Conseil des Gouverneurs de la Banque de Développement de l'Afrique de l'Est s'est réuni à Arusha en Tanzanie pour examiner la demande d'adhésion de la République du Burundi en tant que membre.

Ce Conseil a résolu à l'unanimité d'admettre l'adhésion du Burundi en tant qu'actionnaire de classe A, sous réserve du respect de l'exigence de souscription d'actions énoncées dans le traité de la Banque.

Le total des actions à souscrire est de 22 800 composées de 3800 actions à libérer et 19 000 appelables.

Le coût d'une action étant de 17 300 dollars américains.

Le Directeur Général de la Banque demande la confirmation de l'intention du Burundi de souscrire au capital de la Banque, la confirmation du nombre d'actions auxquelles le Burundi souscrira ainsi que le délai de souscription.

Après échange et débat, le Conseil des Ministres a donné son accord pour l'adhésion du Burundi à cette Banque et a chargé le Ministre en charge des finances d'étudier les voies et moyens de trouver les financements nécessaires.

**5. Projet de décret portant mise en place du guide protocolaire du Burundi,** présenté par le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement.

La bonne pratique protocolaire, telle qu'elle est observée au Burundi depuis son indépendance, comporte des lacunes faute de cadre légal approprié.

La mise en place d'un manuel protocolaire du Burundi a, comme ambition, de faire disparaître les hésitations, les maladresses et les confusions qui induisent des dysfonctionnements dans les pratiques protocolaires du pays.

Elle vise l'adoption d'une référence relative aux diverses activités au Burundi, et favorise l'acquisition des connaissances et le renforcement des capacités des agents du protocole.

Ce document de référence met également en lumière les procédures et les pratiques protocolaires ayant trait aux missions diplomatiques et consulaires, ainsi qu'aux organisations internationales accréditées au Burundi.

L'une des innovations apportées par ce Manuel est de s'adapter aux multiples évolutions observées dans le pays depuis l'instauration du système démocratique en 1993 et aux effets de certains principes protocolaires en vigueur dans le monde.

L'autre innovation est l'établissement d'une liste de préséance du sommet à la base, en prenant soin d'y inclure les élus locaux.

Le Conseil des Ministres avait analysé ce texte qui avait été présenté sous forme de projet de loi, et il s'était dégagé entre autres observations et recommandations suivantes :

- S'assurer que la matière est du domaine de la loi au regard de la Constitution ;
- Enoncer les principes généraux uniquement et réserver les détails dans d'autres textes d'application ;
- S'assurer que le manuel protocolaire est conforme aux lois, aux usages et à la culture burundaise ;
- Instituer une formation obligatoire sur les usages protocolaires pour les personnes affectées ou nommées aux fonctions relatives au Protocole ;

- Pour certaines fonctions susceptibles de changer d'appellation à tout moment, trouver une appellation plutôt générale ;

Une équipe avait été désignée pour finaliser le texte en se référant à la Constitution, aux usages et à la culture burundaise et à la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques et consulaires.

C'est ce projet retravaillé qui est proposé en deuxième lecture.

A l'issue du débat, le Conseil des Ministres a adopté le projet avec entre autres recommandations :

- Pour l'utilisation des Salons d'honneur, ajouter les conjoints des personnalités qui y ont accès ;
- Vérifier la numérotation des chapitres ;
- Sur la liste des préséances :
  - Le Président de la Cour Constitutionnelle vient directement après le Président de la Cour Suprême, suivi à son tour par le Chef du Parti au pouvoir ;
  - Les Directeurs de Cabinet du Vice-Président de la République et du Premier Ministre viennent directement après les Chefs de Cabinet du Président de la République ;
  - Les officiers généraux et les Commissaires de Police viennent directement après les Chefs des Corps de défense et de sécurité ;
  - Le Commissaire Général de l'OBR vient directement après le Gouverneur de la Banque de la République ;
  - Les responsables des établissements académiques et universitaires viennent directement après les Directeurs Généraux et les Directeurs des Ministères et des organismes paraétatiques
  - Les Evêques viennent après le Chef de l'opposition politique
  - Vérifier les redites ;

**6. Proposition du mode de financement du projet de chemin de fer UVINZA-MUSONGATI**, présentée par la Ministre du Commerce du Transport, de l'Industrie et du Tourisme.

La Note comporte des propositions ainsi que des observations émises par les Ministères concernés par le dossier pour la mise en œuvre du projet de chemin de fer Uvinza-Musongati.

Plusieurs options de financement sont possibles :

- 1° Le prêt bancaire à 100% du coût du projet ;

- 2° Le prêt bancaire pour une partie et les fonds propres à hauteur de 20 à 40 % du coût du projet ;
- 3° La requête conjointe Burundi-Tanzanie auprès des bailleurs de fonds à hauteur des 60% à 80% du coût restant à mobiliser ;
- 4° Le financement du projet par un concessionnaire minier (nickel de Musongati) ;

Après analyse des différentes options proposées, il a été retenu, comme mode de financement, la combinaison des options, à savoir **la mobilisation des financements internes, la demande de réorientation de certains dons et projets, ainsi que les prêts bancaires.**

Les conclusions et les observations suivantes ont été également formulées:

- Le chemin de fer est l'un des moteurs de développement qui va permettre au Burundi de relancer son économie ;
- Il faut finaliser la feuille de route pour la construction de ce chemin de fer et la transmettre à la partie tanzanienne, signifiant ainsi l'engagement du Burundi dans ce Projet. En attendant, le Ministre des Affaires Etrangères va envoyer une Note verbale à son homologue tanzanien confirmant l'engagement du Burundi dans ce Projet ;
- Les Ministres en charge des finances des deux pays vont analyser ensemble les modalités de financements proposées par les banques comme DTB et CRDB qui sont prêtes à financer ce projet ;

#### 7. **Projet de loi régissant les jeux de hasard**, présenté par la Ministre du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme

La Loterie Nationale du Burundi a été créée en 1985.

Jusqu'en 2000, seul le jeu de grattage instantané était offert au public. C'est au cours de cette année qu'un autre partenaire dans le domaine des jeux de hasard a commencé ses activités avec un contrat de concession exclusif d'exploitation des machines à sous et d'autres jeux de hasard.

En 2018, le Ministère en charge des finances a levé l'exclusivité d'exploitation des machines à sous.

Aujourd'hui, le secteur de jeux de hasard connaît une demande accrue de licence d'exploitation des jeux variés.

Les textes régissant la loterie nationale et les contrats signés entre elle et le partenaire ne répondent pas à toutes les préoccupations du domaine des jeux de hasard notamment la régulation et le contrôle des jeux, le règlement des différends, les sanctions administratives et pénales, la réglementation des jeux, etc...

Ce projet de loi vient combler ce vide juridique.

A l'issue de l'analyse de ce projet, le Conseil des Ministres a constaté de prime abord que certains jeux de hasard sont interdits au Burundi. En créant la Loterie Nationale du Burundi, l'objectif du Gouvernement était de collecter de l'argent qui sera réorienté dans les projets de développement. Avant de mettre en place une loi régissant ces jeux de hasard, il est nécessaire de bien cadrer ce à quoi le Gouvernement veut aboutir.

Il a alors été recommandé d'élaborer d'abord une politique qui montre la vision et l'objectif du Gouvernement en matière de jeux de hasard ainsi que les voies et moyens de les atteindre.

#### **8. Projet de décret portant révision du décret n°100/090 du 30 mai 1991 portant réorganisation de l'Institut National de Santé Publique « INSP », présenté par le Ministre de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida.**

Depuis sa création en 1991, l'Institut National de Santé Publique n'a cessé de grandir et d'étendre ses activités.

L'environnement juridique interne et externe n'a cessé d'évoluer.

Les textes législatifs et réglementaires régissant l'enseignement supérieur au Burundi en général, et ceux régissant l'enseignement supérieur médical et paramédical, l'offre de soins et services de santé en particulier ont beaucoup changé.

Ce projet de décret vient s'adapter à ce nouveau cadre juridique.

Ce projet modernise aussi l'organisation administrative interne de l'Institut comme une institution d'enseignement supérieur avec des services connexes.

Après échange et débat, le projet a été adopté avec comme recommandations et observations suivantes :

- La présence du Directeur des Services Académiques aux côtés du Directeur Général dans le Conseil d'Administration ne se justifie pas ;
- Le Conseil Scientifique et Pédagogique doit être présidé par quelqu'un qui est nommé par décret ;
- Il ne faut pas fixer des délais au ministre de tutelle pour réagir aux décisions du Conseil d'Administration;
- Corriger les erreurs de forme.

**9. Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'accord de don pour le financement du Projet d'Appui à l'Amélioration des Compétences et l'Employabilité des Femmes et des Jeunes (PACEJ), présenté par le Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique.**

Ce projet porte sur un accord de financement d'un don de 80 millions de dollars américains octroyé par l'Association Internationale de Développement.

Il sera mis en œuvre sur une période de cinq ans et exécuté sur tout le territoire nationale.

Il est structuré en trois composantes, à savoir :

- Améliorer le développement des compétences relatives au marché du travail ;
- Promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes ;
- Renforcer les systèmes de données pour le développement des compétences axées sur le marché, la gestion des projets et le suivi-évaluation.

L'objectif du projet est d'améliorer l'accès aux opportunités appuyées en matière de formation sur le développement des compétences de d'entrepreneuriat pour les jeunes, en particulier les femmes et les réfugiés et d'en améliorer leurs compétences sur le marché du travail.

Après échange et débat, le projet a été adopté avec comme recommandations de :

- S'assurer que ce financement ne vient pas perturber le système d'enseignement en vigueur ;
- Vérifier que ce programme est en concordance avec les autres programmes de formation en cours en faveur des jeunes, notamment le Programme d'Autonomisation Economique et d'Emploi des Jeunes « PAEEJ »;
- Préparer un plan de mise en œuvre de ce projet à l'intention du Conseil des Ministres pour s'assurer qu'il est comptable avec les priorités du Gouvernement ;
- Dans l'avenir, veiller à ce que les projets importants financés par les partenaires soient d'abord validés par le Conseil des Ministres ;
- S'impliquer davantage dans le suivi de la mise en œuvre des projets exécutés dans différents ministères.

## **10. Divers**

Le Conseil des Ministres a réitéré la nécessité de sensibiliser la population au respect des mesures barrières contre le coronavirus, et de se faire régulièrement



10

dépister, car c'est le seul moyen efficace contre sa propagation par rapport à la vaccination dont l'efficacité n'a pas encore été prouvée.

A cette occasion, le Ministre de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida a informé le Conseil que des doses de vaccin, sur don de la République Populaire de Chine sont maintenant disponibles, tandis le premier lot sur un don promis par la Banque Mondiale est attendu entre les dates du 25 octobre et 15 novembre 2021.

Il a indiqué que le vaccin ne sera administré qu'à celui qui le souhaite après s'être fait enregistrer.

Il a été également recommandé de mettre en place des stratégies afin de procéder au dépistage systématique pour quelqu'un qui voyage à partir d'une province vers une autre.

Avant de clôturer la séance, Son Excellence le Président de la République a rappelé aux membres du Gouvernement d'être plus présents sur terrain pour s'assurer que leurs services sont en train de satisfaire aux attentes de la population.

Fait à Bujumbura, le 15 octobre 2021

Le Secrétaire Général de l'Etat et Porte Parole

Prosper NTAHORWAMIYE

# Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement

## Direction de la Communication

[www.mae.gov.bi](http://www.mae.gov.bi)

Twitter: [@MAEBurundi](https://twitter.com/MAEBurundi)